

**Appels.**—Au cours de l'année civile 1944, 15.0 p.c. des appels dans les causes de délit criminel ont entraîné la cassation. Les demandeurs ont été déboutés de leurs appels dans 61.9 p.c. des cas, tandis que 6.7 p.c. ont obtenu de nouveaux procès. Les demandeurs dans les causes non criminelles ont été déboutés dans 61.0 p.c. des cas.

#### 4.—Appels, par province, 1944

Province ou tribunal	Appels réglés par les cours	Disposition			
		Condamnations cassées	Renvois	Nouveaux procès	Divers
<b>CAUSES CRIMINELLES ET MAJEURES</b>					
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Ile du Prince-Edouard.....	10	1	4	néant	5
Nouvelle-Ecosse.....	19	néant	16	1	2
Nouveau-Brunswick.....	7	"	4	néant	3
Québec.....	48	7	38	1	2
Ontario.....	210	39	106	9	56
Manitoba.....	38	2	33	1	2
Saskatchewan.....	16	1	8	5	2
Alberta.....	62	19	31	5	7
Colombie Britannique.....	105	9	79	11	6
Cour Suprême du Canada.....	4	néant	2	2	néant
<b>Totaux.....</b>	<b>519</b>	<b>78</b>	<b>321</b>	<b>35</b>	<b>85</b>
<b>CAUSES NON CRIMINELLES ET MINEURES</b>					
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Ile du Prince-Edouard.....	néant	néant	néant	néant	néant
Nouvelle-Ecosse.....	50	21	22	1	6
Nouveau-Brunswick.....	11	6	5	néant	néant
Québec.....	109	40	67	"	2
Ontario.....	158	46	99	"	13
Manitoba.....	63	10	42	"	11
Saskatchewan.....	23	5	9	"	9
Alberta.....	31	16	13	"	2
Colombie Britannique.....	99	20	75	"	4
<b>Totaux.....</b>	<b>544</b>	<b>164</b>	<b>332</b>	<b>1</b>	<b>47</b>

### Section 2.—Délits d'adultes

Les statistiques du tableau 5 sont comparables à celles des jeunes délinquants au tableau 20. La distinction entre adultes et jeunes délinquants n'existe qu'à compter de 1922, mais les totaux chez les adultes pour les années 1931-39 peuvent être obtenus en soustrayant ceux du tableau 20 de ceux du tableau 2.

*Tendances du temps de guerre.*—Le nombre de condamnations pour délits criminels diminue de 11.6 p.c. au cours de la période du 30 septembre 1939 au 30 septembre 1944, comparativement à une augmentation de 51.8 p.c. durant la période quinquennale (1934-39) qui a précédé la guerre. Les "faux et faux monnayage", qui avaient augmenté de 208.1 p.c. durant les cinq années antérieures à la guerre, diminuent de 56.1 p.c. au cours de la guerre; les "délits contre la propriété, sans violence", qui avaient augmenté de 34.7 p.c. de 1934 à 1939, diminuent de 25.6 p.c. durant la guerre; les "délits contre la propriété, avec violence" avaient augmenté de 45.0 p.c. au cours des cinq années antérieures à la guerre mais ils diminuent de 13.9 p.c. durant la guerre; les "délits contre la personne" ont augmenté de 52.7 p.c.